

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-3867-2013 Phase 1

Date : 26 avril 2018

<b>HEURE</b>	<b>REMARQUES</b>
ÉNERGIR	Me Hugo Sigouin-Plasse
ACIG	Me Guy Sarault
FCEI	Me André Turmel
ROEÉ	Me Franklin S. Gertler
SÉ-AQLPA	Me Dominique Neuman
RÉGIE	M. Laurent Pilotto
	Mme Louise Pelletier
	M. Marc Turgeon
<b>Procès-verbal</b>	
9 h	Début de l'audience
9 h	Lecture du protocole d'ouverture par la greffière-audicière
9 h 02	M. Laurent Pilotto souhaite la bienvenue à tous les participants et souligne que cette audience est la dernière de la régisseur Louise Pelletier, puisqu'elle prendra sa retraite et terminera son mandat en août
9 h 04	Mme Louise Pelletier remercie M. Pilotto et les participants
9 h 04	M. Pilotto demande si l'un des participants a des moyens préliminaires à formuler
9 h 04	Aucun moyen préliminaire n'est soulevé
9 h 04	Me Franklin S. Gertler, pour le ROEÉ, précise qu'il a beaucoup apprécié le travail de Mme Pelletier et souhaite comprendre l'ordre de déroulement de l'audience
9 h 04	M. Pilotto précise qu'on respectera l'ordre alphabétique mais si Me Gertler souhaite passer en dernier, après Me Dominique Neuman, il pourra le faire
9 h 05	Me Gertler acquiesce
9 h 08	Me Sigouin-Plasse rappelle que, à la suite des représentations effectuées par Me Gertler et Me André Turmel, il pourra revenir en réplique
9 h 08	M. Pilotto acquiesce
9 h 08	Représentations d'Énergir par Me Hugo Sigouin-Plasse, sur la recevabilité de la troisième demande réamendée et sur l'assise juridique en vertu de laquelle la formation au présent dossier a le pouvoir de traiter cette troisième demande réamendée, considérant, notamment, les articles 37 et 40 de la <i>Loi sur la Régie</i>

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-3867-2013 Phase 1

Date : 26 avril 2018

HEURE	REMARQUES
	<i>de l'énergie</i>
9 h 55	Fin des représentations d'Énergir par Me Sigouin-Plasse
9 h 55	L'audience est suspendue
10 h 21	Poursuite de l'audience
10 h 21	Questions de Mme Pelletier, M. Pilotto et Me Marc Turgeon à Me Sigouin-Plasse
10 h 30	Intervention de Me Gertler, pour le ROEÉ, qui demande de reprendre car il n'a pas entendu
10 h 31	Me Sigouin-Plasse propose de prendre deux minutes de pause pour clore le sujet de l'ajustement à corriger ou d'attendre sa réplique qui traitera de ce sujet
10 h 31	Poursuite des questions de Mme Pelletier, M. Pilotto et Me Turgeon (la Formation) à Me Sigouin-Plasse
10 h 59	Fin des questions de la Formation à Me Sigouin-Plasse
10 h 59	Représentations de l'ACIG par Me Guy Sarault Me Sarault rappelle que l'ACIG est d'accord avec l'ajustement demandé par Énergir en octobre 2016. Il propose plutôt des rencontres techniques entre le personnel de la Régie et les participants pour l'ajustement en question plutôt que de passer par une audience avec experts Il ajoute qu'il ne faut pas s'étonner qu'il reste des ajustements à faire compte tenu de l'ampleur du dossier
11 h 19	Fin des représentations de l'ACIG par Me Sarault
11 h 19	Questions de Mme Pelletier, M. Pilotto, et Me Turgeon à Me Sarault
11 h 38	Fin des questions de la Formation à Me Sarault
11 h 38	M. Pilotto interroge Me Sarault et Me Sigouin-Plasse et souhaite des précisions sur l'ajustement demandé
11 h 41	Me Sarault, pour l'ACIG, reprend la pièce B-0149, dans laquelle deux ajustements étaient décrits et Énergir recommandait l'ajustement du seuil minimal de capacité alloué de 30 m <sup>3</sup> /jour à 500 m <sup>3</sup> /jour, seuil qui a ensuite été repoussé à 1200 m <sup>3</sup> /jour dans la pièce B-0312
11 h 41	M. Pilotto rappelle que l'un des deux ajustements a été abandonné en cours de route et il lui demande si c'était écrit quelque part
11 h 42	Me Sigouin-Plasse précise qu'à la pièce B-0149, Énergir cible bien le nouvel ajustement, mais il mentionne qu'il faut lire les lignes 11 à 15, en page 46, de la pièce B-0149, qui est devenu ensuite l'ajustement haussé à 1200 m <sup>3</sup> /jour. Énergir juge que c'est cet ajustement qui est demandé à la Régie
11 h 43	M. Pilotto précise qu'en conséquence l'emploi du pluriel est inutile puisque finalement il ne s'agit que d'un seul ajustement
11 h 43	Me Sigouin-Plasse acquiesce
11 h 42	Représentations de la FCEI par Me Turmel Me Turmel précise qu'il est rare qu'on regarde les coûts de manière aussi détaillée et d'ailleurs le dernier dossier remonte à cinq ans. Il ajoute que la

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-3867-2013 Phase 1

Date : 26 avril 2018

HEURE	REMARQUES
	Régie doit faire preuve de flexibilité ici, ce que sa loi constitutive lui donne. Il incite la Régie à aller regarder ce qu'il se passera si on considère cet ajustement demandé par Énergir, avant de fermer le dossier au complet, et la FCEI est curieuse de mesurer ce dont il en retourne de cet ajustement
11 h 51	Fin des représentations de la FCEI par Me Turmel
11 h 51	Pas de questions de la formation à Me Turmel
11 h 51	Me Turmel remercie Mme Pelletier
11 h 52	L'audience est suspendue
13 h	Poursuite de l'audience
13 h	Représentations de SÉ-AQLPA par Me Neuman :  1. Sur la recevabilité de la 3 <sup>e</sup> demande réamendée., Me Neuman précise que pour SÉ-AQLPA La conclusion de « <i>prendre acte des ajustements possibles à la Méthode retenue</i> » contenue dans la troisième demande réamendée de Gaz Métro/Énergir est recevable 2. Sur l'assise juridique en vertu de laquelle la formation au présent dossier a le pouvoir de traiter cette troisième demande réamendée, Me Neuman énonce les quatre fondements juridiques permettant à la Régie de considérer la recevabilité de la troisième demande réamendée d'Énergir
13 h 29	Me Turgeon mentionne que l'autorité de déclencher un dossier ne relève pas de la Formation
13 h 29	Échanges entre Me Turgeon et Me Neuman sur la nuance apportée
13 h 29	Poursuite des représentations de SÉ par Me Neuman
13 h 37	M. Pilotto revient sur l'argument de Me Neuman concernant le cas où la Régie se rendrait aux arguments d'Énergir et il questionne Me Neuman sur l'option contraire, soit l'inopportunité de traiter de l'ajustement décidé par Énergir
13 h 39	Échanges entre Me Neuman et Me Turgeon sur le débat d'opportunité
13 h 43	Poursuite des représentations de SÉ par Me Neuman
13 h 48	Fin des représentations de SÉ par Me Neuman
13 h 48	Questions de Mme Pelletier et M. Pilotto à Me Neuman
13 h 58	Fin des questions de Mme Pelletier et M. Pilotto à Me Neuman
13 h 58	Représentations du ROEÉ par Me Gertler, sur la recevabilité de la troisième demande réamendée et sur l'assise juridique en vertu de laquelle la formation au présent dossier a le pouvoir de traiter cette troisième demande réamendée Me Gertler ajoute que si la Régie accepte de reprendre le sujet il faudra le faire par audience publique Me Gertler ajoute que, compte tenu du temps qui passe, le ROEÉ ferait une demande de frais intérimaire

800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Dossier n° : R-3867-2013 Phase 1

Date : 26 avril 2018

<b>HEURE</b>	<b>REMARQUES</b>
14 h 52	Fin des représentations du ROEE par Me Gertler
14 h 52	L'audience est suspendue
15 h	Poursuite de l'audience
15 h 15	Pas de questions de M. Pilotto, Mme Pelletier et Me Turgeon à Me Gertler
15 h 15	Me Gertler félicite Mme Pelletier pour ses compétences
15 h 17	Me Neuman se joint à ses collègues et réitère ses félicitations pour ses carrières à la Régie et dans d'autres tribunaux
15 h 17	Réplique de Me Sigouin-Plasse, pour Énergir
15 h 29	Fin de la réplique de Me Sigouin-Plasse, pour Énergir.
15 h 29	Commentaires de Mme Pelletier à Me Sigouin-Plasse sur le problème d'arrimage
15 h 30	Réponses aux commentaires de Mme Pelletier par Me Sigouin-Plasse, pour Énergir
15 h 34	Commentaires de M. Pilotto à Me Sigouin-Plasse sur le problème d'arrimage
15 h 36	Réponses aux commentaires de M. Pilotto par Me Sigouin-Plasse, pour Énergir
15 h 37	Me Sigouin-Plasse remercie Mme Pelletier et lui souhaite bonne continuation
15 h 38	Me Sarault transmet ses vœux et ses félicitations sincères à Mme Pelletier
15 h 39	Remerciements. Fin de l'audience. La Régie rendra dans les meilleurs délais une décision en tenant compte des points de vue exprimés aujourd'hui
	Isabelle Taleyssat, greffière-audicière

**PROTOCOLE D'OUVERTURE  
AUDIENCE DU 26 avril 2018**

**DOSSIER : R-3867-2013 Phase 1**

***Audience concernant la demande relative au dossier générique portant  
sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir***

Les Régisseurs désignés dans ce dossier sont : **M. Laurent Pilotto (Président de la formation),  
M<sup>me</sup> Louise Pelletier et M<sup>e</sup> Marc Turgeon**

Le procureur de la Régie est : **M<sup>e</sup> Amélie Cardinal** assistée de **M<sup>me</sup> Marilou Lefrançois**, stagiaire  
en droit

La demanderesse est :

**ÉNERGIR s.e.c.**

Représentée par M<sup>e</sup> Hugo Sigouin-Plasse

Les **intervenants** sont :

**ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ (ACIG)**

Représentée par M<sup>e</sup> Guy Sarault

**FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (SECTION QUÉBEC)  
(FCEI)**

Représentée par M<sup>e</sup> André Turmel

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEÉ)**

Représentée par M<sup>e</sup> Franklin S. Gertler

**STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES ET ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA  
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE (SÉ-AQLPA)**

Représenté par M<sup>e</sup> Dominique Neuman

**Y A-T-IL D'AUTRES PERSONNES DANS LA SALLE QUI DÉSIRENT PRÉSENTER UNE  
DEMANDE OU FAIRE DES REPRÉSENTATIONS AU SUJET DE CE DOSSIER ?**

---

---

---

---

Je demanderais par ailleurs aux parties de bien vouloir s'identifier à chacune de leurs  
interventions pour les fins de l'enregistrement.

Aussi, auriez-vous l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire est fermé durant la  
tenue de l'audience. Merci.

Début : 9 h

Dîner : 11 h 52

Reprise : 13 h

Ajournement : 15 h 39